



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

*Conseil
d'Orientation et
de Gestion des
Activités Sociales

SOCIAL

1 € dépensé = 1 € pour les postiers !

Le COGAS* de fin d'année 2022 a voté le principe d'une opération pour les postiers en fonction du reliquat budgétaire identifié à 4 millions environs.

Même si la CFDT aurait aimé que La Poste aille plus loin dans la redistribution du reliquat, ce n'est pas moins de 8 millions qui seront, en définitive, redistribués, grâce à la pugnacité et la persévérance de la CFDT.



8 millions

Pour toute la population postale (fonctionnaire, CDI et CDD de plus de 3 mois) sous la forme d'un **chèque culture** envoyé par courrier courant juin selon la répartition suivante :

** Salaire de base
annuel

▶ **55€** pour les postiers ayant un **indice ≤ à 558**
(équivalent SBA **27519,90€) ;

▶ **30 €** pour les postiers ayant un **indice > à 558**
(équivalent SBA **27519,90€).

Ce chèque culture est utilisable dans plus de 140 enseignes (*FNAC, King Jouet, Cultura, Carrefour...*) pour l'achat de biens ou services culturels et **cumulable** avec le chèque culture (25€) proposé aux postiers éligibles à cette prestation (*n'hésitez pas à en faire la demande sur le Portail Malin*).

**LA CFDT LE SYNDICAT DU POUVOIR D'ACHAT
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS**



ADHÉREZ EN
LIGNE

f F3CCFD

t F3CCFD

in F3C-CFDT

F3C.CFDT.FR